

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI – Monsieur Joseph BROCHET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Monsieur El Abbès SEBBAR- Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN- Madame Catherine MARCY.

Etaient absents/excusés : Madame Delphine CHARIER - Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à M. HARENG) - Monsieur Vivien JULHES (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) - Madame Frédérique MORANGE (pouvoir à Mme MARCY)

Secrétaire de séance : Monsieur El Abbès SEBBAR

Dates de convocation :	16 décembre2024
Nombre de membres en exercice :	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration :	16
Nombre de votants :	16
Nombre d'absent :	1
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

N°20 : Évolution des tarifs pour le thé dansant

Le CCAS de LA ROCHELLE organise, à raison de deux fois par an, un thé dansant à l'intention des rochelais âgés de + 60 ans.

Afin de tenir compte des revenus des participants, il est pratiqué deux tarifs distincts.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les tarifs applicables sont les suivants (par délibération du 22/06/2023) :

Revenus annuels pour une personne seule	Revenus annuels pour un couple	Tarif pour la participation au thé dansant par personne
<1 400 euros	<2 200 euros	6 euros
>1 401 euros	>2 201 euros	11 euros

Pour l'année 2025, il est proposé une réactualisation des tarifs correspondant à une augmentation de 0,50 centimes de chacun :

Revenus annuels pour une personne seule	Revenus annuels pour un couple	Tarif pour la participation au thé dansant par personne à partir du 01/01/2025
<1 400 euros	<2 200 euros	6,50 euros
>1 401 euros	>2 201 euros	11,50 euros

Au vu des éléments présentés, il est proposé au Conseil d'administration de valider la réactualisation tarifaire.

**CETTE PROPOSITION, MISE, AUX VOIX, EST ADOPTÉE
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Président du CCAS

Jean-François FOUNTAINE